

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures par étapes

Assouplissements au 27 avril (1re étape)

Ouverts ou autorisés :



Magasins de bricolage et de jardinage



Salons de coiffure et de cosmétique



Installations en libre-service



Cabinets médicaux et dentaires



Physiothérapie, massage



Toutes les interventions effectuées dans les hôpitaux

Fermés ou interdits :



Rassemblements de plus de cinq personnes



Écoles



Restaurants et bars



Aires de camping



Théâtre



Musées



Bibliothèques



Jardins zoologiques et botaniques



Piscines

Les consignes suivantes demeurent :



Garder ses distances



Observer les règles d'hygiène



Rester à la maison

Assouplissements au 11 mai (2e étape)

Réouvertures prévues :

- Écoles obligatoires (niveaux primaire et secondaire I)
- Tous les magasins et les marchés

Le Conseil fédéral se prononcera à ce sujet le 29 avril.

Assouplissements au 8 juin, 3e étape

Réouvertures ou autorisations prévues :

- Rassemblements de plus de cinq personnes
- Écoles du cycle secondaire, écoles professionnelles et hautes écoles
- Musées, Bibliothèques, Jardins zoologiques et botaniques

Le Conseil fédéral se prononcera à ce sujet le 27 mai.